

## ***POLITIQUE DE BONNE CONDUITE***

Maintenir les plus hauts standards en matière d'éthique et d'intégrité est un engagement solennel que INTECH GROUP a adopté. A l'aide de nos services, nous apportons une forte contribution aux affaires partout dans le monde.

La réputation de INTECH GROUP fait partie de l'un de nos biens les plus précieux, d'où la nécessité de la protéger mais surtout de la cultiver. Car ce n'est pas seulement les services que nous proposons mais aussi la manière dont le faisons qui déterminera notre réputation auprès de nos partenaires et collaborateurs, nous permettant ainsi d'assurer notre réussite sur le long terme.

La politique de bonne conduite joue un rôle important aussi bien dans la protection de notre réputation que dans les moyens mis en œuvre pour la bâtir. Elle définit la façon dont nous devons nous comporter, non seulement de manière générale, mais également dans les situations où nos actes pourraient avoir des conséquences graves sur notre réputation.

Cette politique démontre notre engagement d'agir dans le respect des principes d'éthique et avec intégrité, tout en respectant les droits de tout un chacun. Nous attendons que chaque employé de INTECH GROUP fasse preuve d'une conduite irréprochable au quotidien et ce dans toutes les situations auxquelles il sera amené à faire face. Le maintien de hauts standards dans nos relations d'affaire est garant d'une réussite durable.

Nous souhaitons être reconnus comme leader national dans l'ensemble de nos activités, et que toutes les parties intéressées soient fières de leur association avec INTECH GROUP. L'implication de tout un chacun est donc nécessaire pour une mise en œuvre efficace de cette politique de bonne conduite qui s'inspire des valeurs de notre entreprise.

Nos collaborateurs constituent l'un de nos actifs les plus précieux. Notre entreprise s'appuie sur l'assemblage unique de leurs talents, de leurs expériences et de leurs points de vue pour bâtir sa réussite. Ainsi, nous tenons à promouvoir un environnement de travail fédératif, respectueux, sûr et sain dans le but de permettre à tous nos collaborateurs de travailler dans les meilleures conditions.

### **Environnement positif**

Nous nous efforçons d'offrir un environnement de travail positif, respectueux des droits de l'homme et de la vie privée. Nous veillons aussi à offrir un environnement de travail où ne s'exerce aucune discrimination basée sur la race, la couleur, la religion, le handicap ou tout autre caractère protégé par la loi. Nous cherchons à améliorer continuellement l'ouverture de notre milieu de travail en insistant sur la communication entre chaque collaborateur et son responsable, ainsi qu'entre collaborateurs, afin que chacun d'entre nous puisse s'acquitter de

ses tâches plus efficacement et avec davantage de respect mutuel et de confiance. Nous comprenons qu'il est indispensable de trouver un équilibre entre travail et vie privée et nous soutenons les actions de nos collaborateurs en ce sens.

Nous nous engageons à promouvoir un environnement de travail dans lequel chacun est respecté. Nous ne tolérons pas le harcèlement qui peut s'exercer entre autres, sans limitation, sous la forme de déclarations, de courriels, d'actions ou gestes choquants, non désirés, intimidants, nuisant aux résultats dans le travail ou contribuant sans nécessité à mettre mal à l'aise, humilier ou blesser autrui.

### Éthique

La confiance se construit grâce à la transparence et à l'honnêteté. Afin de préserver notre image de marque, nous devons gagner la confiance de chacun de nos clients par l'intégrité de nos paroles et de nos actes. Nous ne promettons pas ce que nous ne pourrions pas livrer et nous veillons à maintenir la confiance de nos clients, de nos actionnaires et de nos collaborateurs.

Les collaborateurs de INTECH GROUP ne doivent en aucun cas user de leurs connaissances et ou des outils et ressources de l'entreprise en vue d'impacter le bon fonctionnement de notre système d'information.

### Hygiène et sécurité

La protection de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs est l'une de nos valeurs clés. Avec la coopération de tous et avec la bonne gestion des responsables, nous nous engageons à fournir un espace de travail sûr et encourageant. Nous avons tous la responsabilité de nous conformer aux lois, règles, pratiques et précautions en matière d'hygiène et de sécurité afin de nous protéger de même que nos clients.

De ce fait, il est important de porter au plus tôt à la connaissance de votre responsable tout acte préjudiciable à la sécurité, comportement à risque, exposition inutile au danger ou menaçant la santé ou la sécurité de quelqu'un.

### Confidentialité

Les collaborateurs de INTECH GROUP s'engagent à considérer comme strictement confidentielles l'ensemble des documents, informations et données qui leur ont été et/ou leur seront communiqués et dont elles auraient connaissance dans le cadre de leur travail à INTECH GROUP ou pour toute autre exécution des obligations de leur contrat de travail. Sont notamment considérés comme confidentielles, sans pour autant que cette liste puisse être considérée comme exclusive :

- Les informations afférentes à la politique commerciale de INTECH GROUP et de ses sociétés affiliées ;
- Les informations afférentes au savoir-faire de INTECH GROUP et de ses sociétés affiliées ;
- Les informations afférentes à la stratégie industrielle de INTECH GROUP et de ses sociétés affiliées ;

- Les fichiers ainsi que toute autre information confidentielle provenant des clients de INTECH GROUP et de ses sociétés affiliées ;
- Les codes sources de logiciels ou de toute autre information entrant dans le champ de la propriété intellectuelle de INTECH GROUP et de ses sociétés affiliées.

Les collaborateurs s'engagent, en conséquence, à ne pas divulguer lesdits documents et informations, à quelques personnes et sous quelque forme que ce soit, et à ne pas les exploiter à des fins personnelles et/ou en dehors de leurs obligations de travail, sauf avec l'autorisation expresse, préalable et écrite du dirigeant responsable de ces informations confidentielles ou sur injonction de justice ou d'une autorité administrative ou de contrôle.

Cet engagement de confidentialité demeurera pour toute la durée du contrat de travail des collaborateurs et subsistera à la fin de leurs obligations quel que soit le motif.

### Choix de nos partenaires

La façon dont INTECH GROUP mène les missions qui lui sont confiées est cruciale pour sa réputation et pour sa réussite. Les partenaires commerciaux doivent donc être considérés comme des alliés. Dans cette section, vous trouverez des recommandations sur la bonne manière de se comporter avec les fournisseurs, les représentants et les consultants, entre autres. Les principes en vigueur dans les joint-ventures doivent également être compatibles avec ceux d'INTECH GROUP.

### Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêt existe lorsque vos intérêts privés interfèrent ou semblent simplement interférer avec ceux de notre entreprise. Toutes les décisions professionnelles doivent être prises exclusivement au mieux des intérêts de notre entreprise, et non en vue d'un gain personnel, quel qu'il soit. Les employés devront travailler objectivement et effectivement pour notre entreprise.

- Il peut y avoir conflit d'intérêts si vous ou l'un de vos proches avez des intérêts financiers, un emploi ou un poste de dirigeant chez un de nos concurrents ou fournisseurs. Aussi il peut exister si vous ou l'un de vos proches avez réalisé directement ou indirectement un investissement financier significatif dans une entreprise qui est en concurrence, qui fait des affaires, ou souhaite en faire, avec notre entreprise. Vous devez faire connaître à votre responsable hiérarchique tous les intérêts financiers, de même que les emplois ou positions dirigeantes au sein de concurrents, fournisseurs, détenus par vous-même ou par un membre de votre famille.
- Il peut y avoir conflit d'intérêts lorsqu'un membre de votre famille ou quelqu'un ayant une autre relation personnelle avec vous, travaille dans votre équipe. Tout conflit d'intérêts potentiel de ce type doit être divulgué à votre supérieur hiérarchique.
- Il peut y avoir conflit d'intérêts si vous avez une deuxième activité salariée ou une entreprise personnelle susceptible d'entrer en conflit avec vos responsabilités vis-à-vis de notre entreprise. Vous ne pouvez exercer une autre activité pouvant nuire à votre capacité d'accomplir votre travail au sein de notre entreprise. Vous devez au préalable demander l'autorisation de notre entreprise avant de commencer une telle activité. Cela peut inclure la conduite d'activités professionnelles extérieures durant les heures de travail, l'utilisation des biens, des équipements ou des informations de l'entreprise pour un usage extérieur à celle-ci.

## Transparence

INTECH GROUP recherche une concurrence saine sur ses marchés et applique les mêmes principes dans ses négociations avec les fournisseurs. En cas de sélection et/ou exécution d'affaire avec des fournisseurs, aucun favoritisme ou préférence pour une quelconque personne ou entreprise qui serait fondée sur autre chose que sur le meilleur intérêt de INTECH GROUP ne sera toléré. Vous ne devez en aucun cas permettre que vos transactions commerciales au nom de INTECH GROUP soient influencées par des intérêts personnels ou familiaux. De la même manière, les achats de biens et de services pour INTECH GROUP doivent être effectués en accord avec les règles de l'entreprise.

Les forces et les succès de INTECH GROUP dépendent également de l'établissement de relations à long terme avec des partenaires qui partagent nos principes d'éthique. Les principes en vigueur dans les joint-ventures doivent également être compatibles avec ceux de notre entreprise.

## Concurrence

Nous croyons au principe de la libre entreprise et au respect des règles de concurrence parce qu'ils garantissent que nous serons récompensés pour notre travail et notre esprit d'innovation. Nous perdriions la confiance de nos clients si nous les trahissions différemment les uns des autres ou si nous nous associons à nos concurrents pour leur nuire.

Ce principe est à la base d'une économie de marché libérale. Il est protégé et encouragé par les lois relatives à la concurrence. Il en résulte que nos actes doivent toujours être conformes à toutes les réglementations relatives aux concentrations et autres lois qui régulent la concurrence. Si cette législation varie d'un pays à l'autre, les règles minimales de INTECH GROUP sont définies comme suit :

- Nous faisons face à la concurrence avec ouverture et indépendance sur chaque marché. Nous ne concluons aucun accord – officiel ou non – avec nos concurrents pour définir ou fixer des prix ou se répartir des produits, des marchés, des territoires ou des clients.
- Nous n'obtenons pas et nous ne partageons pas avec nos concurrents des informations actuelles ou futures sur les prix, les marges bénéficiaires ou les dépenses, les offres, les parts de marché, les procédés de distribution, les conditions de vente, des clients ou des fournisseurs.
- Nous interdisons les accords et ententes visant à entraver la libre concurrence tels que les cartels et le trucage des appels d'offres.
- Nous n'agissons pas d'une manière qui favorise ou profite à un client par rapport à un autre client concurrent.

## Échange de cadeaux et invitations

La notion de cadeau ou invitation recouvre toute chose de valeur, qu'il s'agisse d'argent, de prêt, de remise, de voyage etc. Le fait de proposer ou d'accepter des cadeaux et des invitations d'une importance inappropriée peut nuire gravement à notre activité et à notre réputation et peut même s'avérer illégal. Une invitation ou un cadeau offert ou reçu n'est pas idoine s'il crée une obligation, s'il met le donateur ou le destinataire dans une situation où l'une des deux parties est avantagée ou s'il est fait dans l'optique d'influer une décision professionnelle.

Si un cadeau ou une invitation vous sont offerts, vous devez les refuser puis le signaler à votre supérieur hiérarchique.

Gardez à l'esprit les risques d'ententes illicites que présentent les réunions d'associations et de groupements professionnels. En tant que collaborateur de INTECH GROUP, nous vous demandons de :

- N'assister qu'aux réunions d'associations et de groupements professionnels légitimes qui se tiennent à des fins commerciales, scientifiques ou professionnelles justifiées ;
- Discuter avec votre responsable de tout élément de l'ordre du jour qui vous paraît sujet à caution avant d'assister à la réunion ;
- Quitter la réunion et informer rapidement votre responsable si vous êtes témoin, au cours d'une réunion associative, d'activités qui vous semblent illégales ou suspectes.

### *Pots-de-vin et corruption*

INTECH GROUP interdit toute tentative de corruption dans les transactions commerciales quel que soit le pays. La plupart des pays ont des lois interdisant la corruption qui peuvent s'appliquer même lorsque le délit est commis hors des frontières. Une infraction à ces lois constitue un délit grave et peut entraîner des amendes pour notre entreprise et pour ses employés, ainsi que des peines de prison pour ces derniers. La simple supposition d'une infraction à ces lois peut avoir de sérieuses conséquences sur la réputation de notre entreprise.

Les commissions ou honoraires payés à des agents ou à des consultants doivent être raisonnables au vu des services fournis. Les collaborateurs ne doivent pas accepter ou payer une commission ou des honoraires pouvant être considérés comme des paiements inappropriés.

Les contrats avec des consultants, des courtiers, des partenaires, des agents ou autres intermédiaires ne doivent pas être utilisés pour permettre de dissimuler des paiements à un ou plusieurs tiers, y compris des fonctionnaires ou des collaborateurs d'un client.

### *Blanchiment d'argent et prévention des escroqueries*

INTECH GROUP s'engage à conformer à l'ensemble des lois qui permettent de lutter contre le blanchiment d'argent, l'escroquerie et le terrorisme dans le monde entier. L'engagement de loyauté, d'honnêteté et de transparence de INTECH GROUP, exige un respect total de toutes les lois pour la lutte contre le blanchiment d'argent dans le monde. En règle générale, on parle de blanchiment d'argent lorsque des fonds, provenant de sources frauduleuses, sont transférés dans des circuits financiers légitimes dans le but de les cacher ou de les faire apparaître comme légitimes.

Nous n'entretenons des relations d'affaires qu'avec des clients de bonne réputation et des fournisseurs poursuivant des activités professionnelles légitimes avec des fonds provenant de sources licites. Aucune transaction ne sera conclue avec une organisation qui est ou a été influencée ou dans le crime organisé et le terrorisme.

Les collaborateurs doivent protéger l'intégrité et la réputation de INTECH GROUP en aidant la société à détecter d'éventuelles opérations de blanchiment d'argent. Ils doivent apprendre à observer des signes avant-coureurs, qui peuvent se manifester notamment sous la forme de

clients réticents à fournir des informations complètes ou souhaitant effectuer des paiements en liquide.

### *Liens avec les sous-traitants*

Nous faisons appel à des sous-traitants pour nous aider à mener à bien certains projets et nous apprécions la contribution qu'ils apportent à la relation de INTECH GROUP avec ses clients ainsi qu'à la bonne réputation de la société. Pour protéger et faire durer la réputation de INTECH GROUP, nous sélectionnons des sous-traitants dont le comportement est en adéquation avec le présent Code de Bonne Conduite.

### *Protection des données à caractère personnel*

Un nombre sans cesse croissant de pays renforcent leur législation en matière de collecte et d'utilisation des données personnelles (à caractère médical, financier, ou autres informations personnelles sensibles). Le terme « données personnelles » recouvre l'ensemble des informations pouvant être utilisées pour identifier spécifiquement un individu (numéro carte bancaire, numéro national d'identité, numéro passeport, numéro téléphone personnel, etc.). Nous nous engageons à gérer les données personnelles de manière responsable et respecter les lois protégeant la vie privée.

INTECH GROUP s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre en sécurité ces données personnelles, conformément aux lois en vigueur. De même, les données personnelles ne seront collectées et utilisées que dans les limites autorisées par les lois et règlement en vigueur concernant la protection des données privées, et uniquement pour des motifs professionnels légitimes. Toute donnée personnelle qui n'est plus nécessaire à des fins professionnelles sera supprimée de manière appropriée.

### *Relation avec les investisseurs et les médias*

Dans le cadre de notre activité, INTECH GROUP communique régulièrement avec de nombreux partenaires, investisseurs, représentants gouvernementaux, médias ainsi qu'avec d'autres contacts extrêmement importants. Notre réputation dépend de l'à-propos, du sérieux, de l'exactitude et de l'opportunité des informations que nous communiquons.

INTECH GROUP n'autorise que certaines personnes à s'adresser aux médias et à la communauté financière. Si une personne non autorisée est contactée par des journalistes ou d'autres personnes à propos des activités de l'entreprise, de ses résultats, de ses plans, de sa position officielle sur un sujet, elle doit transmettre ces demandes à son responsable hiérarchique. Si une personne est chargée de la publication concernant INTECH GROUP, elle se doit de la faire de manière opportune, exacte, cohérente, ainsi que dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

### *Coopération avec les autorités publiques*

INTECH GROUP accorde beaucoup d'importance aux bonnes relations avec les États. Les collaborateurs de INTECH GROUP doivent dire la vérité et agir avec précision lors de leurs relations avec des fonctionnaires. Ils doivent également observer les principes moraux les plus stricts lorsqu'ils font affaire avec des représentants de gouvernement.

Lors d'une négociation avec un gouvernement, il relève de la responsabilité des collaborateurs de connaître et de se conformer aux lois et réglementations applicables, et ils ne doivent en aucun cas contacter des représentants du gouvernement au nom de la société si cela n'entre pas dans leurs fonctions.

### *Demandes d'informations de la part d'une autorité gouvernementale, judiciaire ou de régulation*

Avec les informations sensibles que nous gérons, nos activités sont hautement contrôlées, raison pour laquelle les autorités officielles peuvent être amenées à nous demander certaines informations. INTECH GROUP est prêt à coopérer avec chaque requête raisonnable et valable émanant d'un organisme gouvernemental. Cependant, nous souhaitons que nos collaborateurs puissent agir de manière appropriée, afin de préserver le droit de notre entreprise à toutes les protections et garanties prévues par la loi.

A cette fin, dans l'éventualité où vous seriez en contact par courrier électronique, téléphone ou tout autre moyen de communication avec une quelconque autorité gouvernementale, judiciaire ou de régulation, vous êtes prié(es) de suivre la procédure ci-dessous dans les plus brefs délais :

- Rediriger l'autorité en question vers votre supérieur hiérarchique ou si vous êtes dans l'impossibilité de la rediriger ;
- Contacter votre supérieur hiérarchique et lui transférer le courrier électronique (le cas échéant) ;
- Discuter avec votre supérieur hiérarchique et si le cas le requiert avec le conseil juridique de la pertinence de la requête et de la procédure à adopter ;
- Appliquer les mesures décidées tel qu'il se doit.